

Casablanca, le 15 septembre 2026

MISE EN DEMEURE

Objet : Relevé de redevance impayé

Référence : MED-REL-2

Madame, Monsieur,

Le contrat de partenariat conclu entre Panthera Network et Alpha Promotion prévoit le règlement des relevés de redevance dans un délai de trente (30) jours à compter de leur émission.

Le relevé référencé Relevé 2026-08, d'un montant de 3 720 MAD était exigible le 6 septembre 2026. À la date des présentes, soit 9 jour(s) après cette échéance, son règlement n'a pas été constaté.

Vous êtes mis en demeure d'exécuter cette obligation dans un délai de 15 jours à compter de la réception des présentes, soit au plus tard le 30 septembre 2026.

À défaut d'exécution dans ce délai :

- Les restrictions d'accès progressives prévues au contrat seront appliquées à votre espace, sans que l'accès de vos apporteurs à leurs propres gains en soit affecté.
- Le montant dû pourra être imputé sur le dépôt de garantie constitué lors de votre adhésion.
- Le recouvrement pourra être confié à un conseil, les frais afférents restant à votre charge dans les conditions prévues au contrat.

Si l'exécution est déjà intervenue entre l'envoi et la réception de la présente, celle-ci est sans objet et nous vous prions de ne pas en tenir compte.

Nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

Panthera Network